

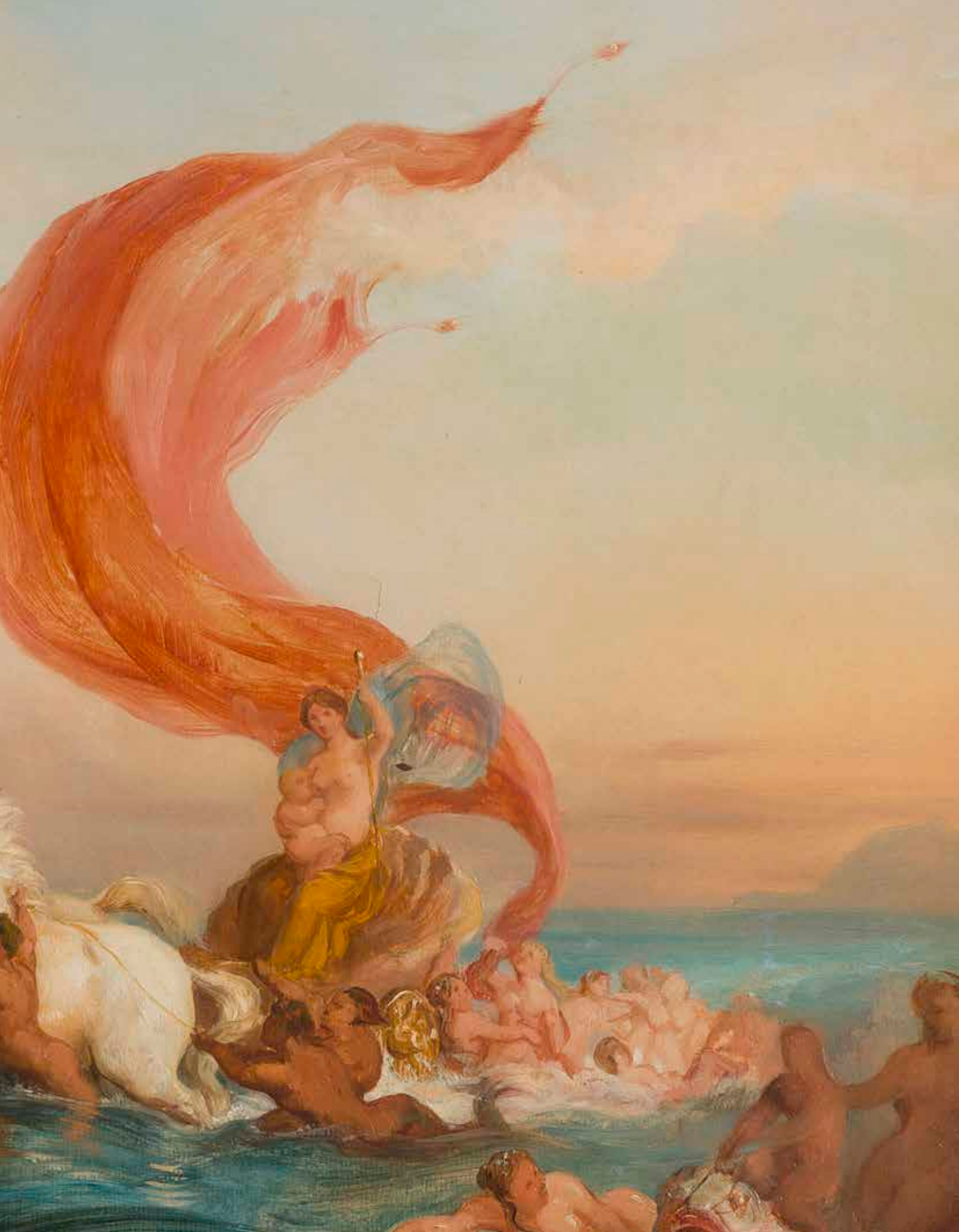


TABLEAUX ANCIENS

Mardi 25 novembre 2025









EXPERTS

Cabinet TURQUIN
Philippe MOTAIS de NARBONNE
69, rue Sainte Anne 75002 Paris
philippine.motais@turquin.fr
Tél. 01 47 03 48 78

René Millet Expertise
18 rue de Provence
75009 PARIS
01 44 51 05 90
expert@rmillet.net
Pour le lot 5

TABLEAUX ANCIENS

MARDI 25 NOVEMBRE 2025 – 14 H – DROUOT, SALLE 4

EXPOSITION PUBLIQUE

Samedi 22 novembre: 11 h - 18 h

Lundi 24 novembre: 11 h - 18 h

Mardi 25 novembre: 11 h - 12 h

RESPONSABLE DE LA VENTE

marc.guyot@ader-paris.fr

CATALOGUE VISIBLE SUR

www.ader-paris.fr

ENCHÉRISSER EN DIRECT SUR

www.drouotlive.com



COMMISSAIRES-PRISEURS



David NORDMANN



Xavier DOMINIQUE

RESPONSABLES DE LA VENTE



Marc GUYOT
Responsable du
département Mobilier et
objets d'art
marc.guyot@ader-paris.fr
Tél.: 01 80 27 50 17



Ekaterina GORSHKOVA
Ordres d'achat
egorshkova@ader-paris.fr
Tél.: 01 87 44 47 74



1

1
ÉCOLE VÉNITIENNE VERS 1600
Saint Antoine abbé

Toile

23x18,5 cm

Restaurations anciennes

300/500 €



2

2
DANS LE GOÛT GINEVRA CANTOFOLI
Une sybille

Toile

69x55 cm

800/1200 €

3
ABRAHAM HONDIUS
(ROTTERDAM VERS 1625 - LONDRES 1695)
Un chien surpris par un serpent

Panneau de chêne non parqueté

Sans cadre

Signé en bas à gauche « Abraham Hondius »

25,5x34,5 cm

Accidents

1000/2000 €



3



4

ÉCOLE FLORENTINE VERS 1620, ATELIER DE CRISTOFANO ALLORI

Judith tenant la tête d'Holopherne

Toile

Cadre 'Fesch' des années 1830 à ovales et fleurettes

Porte au revers du châssis une étiquette avec ces inscriptions «galerie de son Eminence / le cardinal Fesche (sic)

/ n°80 . 3 500 £ / Judith tenant la tête D'holopherne / par Christofano Allori»; porte au revers du châssis le cachet de cire noire de Charles-René Bérot

131 x 95 cm

Restaurations anciennes

3 000 / 5 000 €

Provenance :

Collection du cardinal Fesch;

Probablement sa vente à Rome en 1843;

Probablement collection Charles-René Bérot, notaire à Caen au milieu du XIX^e siècle (selon son cachet de cire noire au revers du châssis). Son sceau en laiton est conservé au musée Carnavalet; identique au cachet ici présent.

Reprise de la composition de Cristofano Allori conservée au Palazzo Pitti



5

FERDINAND VOET

(Anvers 1639 – Paris 1689)

Portrait de gentilhomme en robe de chambre

Toile

75x63 cm

20 000 / 30 000 €

Provenance :

Collection de la marquise G. Cavalcabò-Misuracchi, Cremona ;
Resté dans la famille jusqu'à une date récente.

Jacob Ferdinand Voet connu en Italie sous le nom de Monsù Ferdinando ou Ferdinando dé Ritratti, fut l'un des portraitistes les plus en vogue de la Rome baroque. Entre le pontificat de Clément IX Rospigliosi (1667-1669) et les débuts de celui d'Innocent XI Odescalchi (1676-1685), il s'imposa comme un peintre de premier plan, reconnu à travers toute l'Europe du Grand Siècle. Voet consacra sa carrière au portrait. Son catalogue continue de s'enrichir, après la publication de la monographie parue en 2005 (voir F. Petrucci, Ferdinando Voet (1639 – 1689) detto Ferdinando dé Ritratti, Rome 2005).

Les recherches les plus récentes ont permis de redonner à ce peintre flamand toute sa place dans l'histoire de l'art, dont l'œuvre a souvent été confondue avec celles de Pierre Mignard, Carlo Maratta ou encore Giovan Battista Gaulli dit Il Baciccio, ses grands rivaux romains dans l'art du portrait (voir I Gentiluomini di Voet, Gênes 2021).

Formé à Anvers, probablement dans l'atelier de son père, il s'installe à Rome dès 1663. Il travailla pour les grandes familles aristocratiques (son premier commanditaire connu fut Wilhelm von Fürstenberg, pour lequel il exécuta vers 1665-1666 un portrait encore conservé dans la famille) : Chigi, Borghese, Pamphilj, Colonna, Rospigliosi — ainsi que pour Christine de Suède, dont il diffusa l'image officielle à partir de 1669. Parmi ses portraits les plus célèbres figurent ceux de Maria et Ortensia Mancini (coll. particulière), de Flavio Chigi (Ariccia, Palais Chigi) ou encore de Lorenzo Onofrio Colonna (Rome, coll. Colonna). Son succès conquiert les voyageurs anglais du Grand Tour, qui affluaient à Rome dans les années 1670. Notre gentilhomme pourrait s'inscrire dans la tradition du portrait-souvenir des milords à Rome pour leur Grand Tour, comme en témoignent les nombreux portraits de nobles anglais et écossais en robe de chambre, en concurrence avec ceux de Maratta, représentés en « costume à l'ancienne ». Nous citons les portraits de Sir Thomas Isham, du comte d'Arran ou de Sir Philip Perceval (voir op.cit., p. 265, n°263, reproduit). Notre tableau est un bel exemple de synthèse entre la rigueur flamande du portrait avec la grâce italienne. Nous retrouvons la touche libre et lumineuse du peintre, inspirée des maîtres vénitiens, qui confère à notre modèle une élégance sensuelle et une douceur presque pastel, notamment dans le traitement de l'étoffe brodée et des accessoires de vanité (le nœud, la perruque).

Vers 1680, après un court séjour à Rome, Voet s'établit d'abord à Florence, attiré par la perspective de succéder à Justus Sustermans, portraitiste officiel des Médicis décédé en 1681. Puis, entre 1682 et 1684, il travailla dans le Piémont, réalisant des portraits pour la maison de Savoie et la noblesse locale, notamment les comtes Solaro di Govone, Valperga di Masino et les marquis Turinetti di Priero. Il termina sa carrière en France, où il exécuta de nombreuses commandes pour des membres de la cour, avant de mourir à Paris en 1689.

Expert : René Millet Expertise





6

SEBASTIEN BONNECROY (? 1618-? 1676)

Guirlande de fleurs entourant la Vierge à l'Enfant avec sainte Anne

Toile

Signée et datée en bas à droite « Sebiaen Bonne Croy Fecit /1655 »

107 x 81 cm

8 000 / 12 000 €

Provenance :

Collection particulière, Bruxelles, depuis 1990.

Sebastien Bonnacroy est actif à Anvers et à La Haye entre 1650 et 1673. Peu d'œuvres sont connues de lui.

Notre tableau est le seul de Bonnacroy représentant des fleurs. Le rendu des roses est à rapprocher de celles de Carstiaen Luycks à la même période (RKD image 521818). Nous remercions Fred Meijer de nous avoir communiqué les éléments contenus dans cette notice et d'avoir confirmé l'attribution sur la base d'une photographie numérique haute résolution en mai 2025 .



HERNANDO DE ESTURMIO (CONNU À SÉVILLE DE 1537 À 1556)**La Crucifixion**

Panneau de pin

40x35,5 cm

Restaurations anciennes

4 000 / 6 000 €

Petit tableau de dévotion, destiné à la pratique de la méditation personnelle, cette Crucifixion doit être rapprochée des œuvres de Hernando Esturmio, peintre flamand originaire de Ziericksee. Comme Peter Campeneer (hispanisé en Pedro Campana) Esturmio fait partie de la cohorte de nombreux artistes et artisans des Pays Bas, qui ont fui les désordres de leur région au XVI^e siècle. On ne connaît rien de sa formation antérieure à son installation à Séville où il se fixe dès juillet 1537 et où il est documenté régulièrement. Dans cette cité prospère pour son commerce des métaux précieux avec l'Amérique, il se marie et demeure dans le même quartier de San Andrés jusqu'à sa disparition en 1556. Il jouit sur place d'une importante renommée, dirigeant un atelier avec plusieurs aides, recevant des commandes de retables dont celui des Quatre Évangélistes de la cathédrale de Séville signé et daté 1555 révélant son origine : « *Hernandus Sturmius ziriczeencis faciebat 1555* ». Son style, défini par J. M. Serrera^[1] en trois étapes de cinq ans environ, de 1537 à 1556, témoigne de l'influence qu'ont eu sur lui les gravures et estampes circulant alors entre le nord et le sud de l'Europe, en particulier celles de Durer, ainsi que l'art italien, que l'artiste semble avoir découvert par le biais de ces images, car aucun voyage d'Esturmio en Italie n'étant attesté, cette influence ne peut être attribuée à un séjour sur place. Notre Crucifixion témoigne de ces emprunts par sa composition qui, comme chez Durer^[2], place les protagonistes au premier plan devant un paysage montagneux et boisé au second plan - qu'Esturmio relie, avec une chromatique plus estompée, aux saints personnages et qu'il anime de fluets cavaliers, maures semble-t-il, chassant dans les bois alentour. Comme chez Durer, la Vierge et saint Jean l'évangéliste se tiennent de part et d'autre de la croix centrale du Christ, sur un tertre herbeux, saint Jean tourné vers le supplicié, les mains jointes en signe d'adoration^[3]. Les trois crucifiés disposés en demi-cercle, montrent le Christ au centre cloué sur une croix charpentée alors que les deux larrons l'accostant sont liés à des croix mal écotées^[4]. Dans cette œuvre, Esturmio se tourne aussi vers d'autres sources : celle plus ancienne de Martin Schongauer ? que reprendra Durer - dans le déploiement des anges virevoltant, réceptacles du précieux sang^[5], et celle italienne de Michel Ange dans la torsion énergique du réprouvé à droite, qui rappelle la vigueur et la tension musculaires des damnés du Jugement Dernier.

Par la tension dynamique de la composition, la profondeur et la luminosité du paysage animé de saynettes ainsi que les expressions des visages, ce panneau se rapproche de trois œuvres produites autour 1555 par Hernando Esturmio : le Sacrifice d'Isaac, Séville, église Santa Ana vers 1553-1554, le retable des Quatre Évangélistes, Séville, Cathédrale de 1553-1555 et, en 1555, l'Allégorie de l'Immaculée Conception, dans la Collégiale d'Osuna^[6].

1. J. M. Serrera Contreras, « Hernando Esturmio » Collection Arte Hispalense, Séville 1983

2. La Crucifixion de la « Grande Passion » vers 1498 ou le Calvaire de 1503-1504 in *The Illustrated Bartsch*, New York 1980, vol. 10 respectivement, 11, p.106 ; 59, p.154

3. comme la Crucifixion de 1516, Idem, 56 p.151

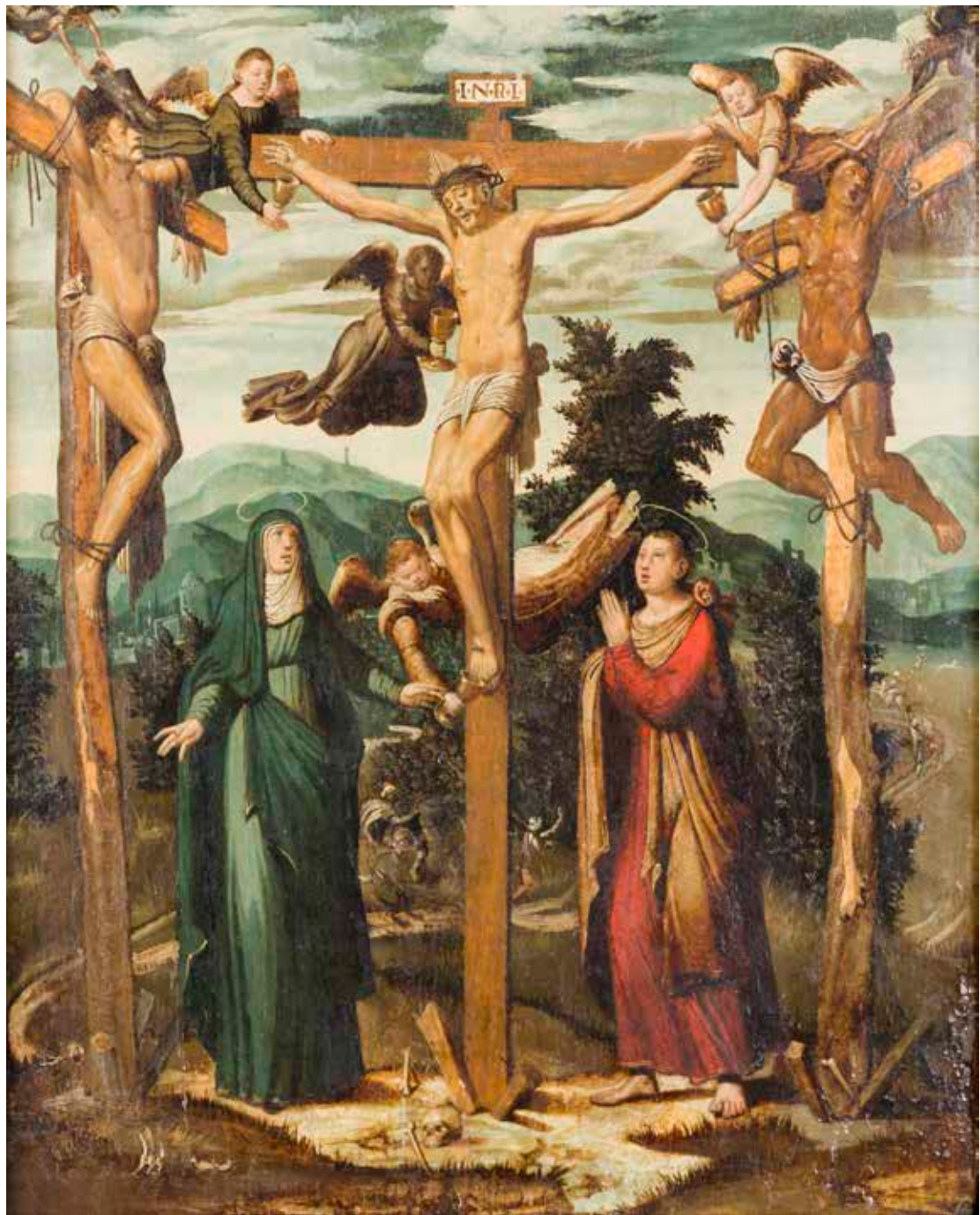
4. Allusion à l'ouvrage de saint Bonaventure, le *Lignum Vitae* où le bois de la croix devient Arbre de vie lors du contact avec le sang du Christ (cf. Martin Schongauer, exposition Paris, Musée du Petit Palais, Novembre 1991-Février 1992, p.132.)

5. ibidem, cat. 15, p.132

6. Cf. Serrera Contreras, op. cit. respectivement, figs.4, 5-7, 8.



fig. reflect-graphie Infrarouge Cabinet Turquin





8

ATTRIBUÉ À ANTOON WILLEMSSENS (ACTIF À ANVERS ENTRE 1649/50 ET 1672/73)

Le Christ portant sa croix

Cuivre sur châssis

Monogrammé en bas vers la gauche AW ..F

Sans cadre

59,6x77 cm

Restaurations anciennes

2000/3000 €

Signé de la même façon que notre cuivre, le Jesus parmi les docteurs (vente Christie's Monaco 4/12/1992, n°26, cuivre 65,8x86, signé A.W. IN.F) a été le premier tableau à se voir proposer une nouvelle attribution à Antoon Willemsens après avoir été longtemps attribué à Arthus Wolfaert (1581-1641); Gregory Martin (in Apollo février 1993, pp. 97 à 101), proposait à son tour de séparer Abraham d' Antoon Willemsens (inscrit à la Guilde d'Anvers en 1649-50) différenciant la production de tableaux généralement sur cuivre parfois de grandes dimensions portant le monogramme AW.

9

**ÉCOLE FLAMANDE DU XVII^e SIÈCLE,
ATELIER DE FRANS FRANCKEN**

L'Assomption

Cuivre

Cadre du XVIII^e siècle

Porte une inscription au centre '1698 / FRANC

F'. Porte des inscriptions au revers du cuivre

'Poullacr fils'

40,7 x 31,8 cm

Restaurations anciennes

1000/1500€

Provenance :

Famille Delaroche-Vernet



10

ÉCOLE FLAMANDE VERS 1600

La Prédication de saint Jean Baptiste

Panneau de chêne, trois planches, renforcé

Porte des inscriptions au revers : une marque

au pochoir noir « 24 LX » et à la craie blanche et

jaune « 52 » et « P647 »

60 x 83 cm

Restaurations anciennes

1000/1500€





11

ÉCOLE FLAMANDE VERS 1600

Marie Madeleine

Panneau de chêne, deux planches, renforcé

Étiquette ancienne au revers du panneau avec des inscriptions difficilement lisibles

64x49,5 cm

Restaurations anciennes

800 / 1 200 €

12

ATTRIBUÉ À NICOLAS REGNIER (VERS 1588-1657)

Saint Paul

Toile

63,5x48 cm

Restaurations anciennes

4 000 / 6 000 €

A rapprocher du Saint Jacques, de même dimensions (Toile, 63,5x47 cm) conservé dans la collection Enrico Frascione à Florence lors de la publication du catalogue raisonné d'Annick Lemoine (voir A. Lemoine, Nicolas Regnier ca. 1588-1667, Paris, 2007, n°34).





13
ÉCOLE FLAMANDE VERS 1590
Portrait de gentilhomme
 Panneau de chêne, parqueté
 51x38 cm
 Restaurations anciennes, soulèvements et manques

4000/6000€



14

CORNELIS CLAESZ. VAN WIERINGEN (HAARLEM 1580-1635)

Pêcheurs près de la plage; Pêcheurs près du village de Spaarndam avec la ville de Haarlem au loin

Paire de panneaux de chêne, parqueté

Le premier est daté et signé sur le bateau de pêcheur
«..15 VIS . fe. Varigen»

41,5x95 cm

Restaurations anciennes et fentes aux panneaux, accidents
aux cadres 10 000/15 000 €

«Bateaux de pêcheurs près de la plage de Scheveningen» est
à rapprocher du panneau (42x96 cm) présenté en vente par
Christie's le 31 janvier 2024 (n° 221).

«Bateaux de pêcheurs sur le fleuve IJ près du village de
Spaarndam avec la ville de Haarlem au loin» est à rapprocher
du tableau de même sujet sur une mer agitée daté 162(.)
dans le RKD conservé dans la collection P. De Boer -
<https://rkd.nl/imageslite/714500>





15

ÉCOLE HOLLANDAISE VERS 1800

Un kaag naviguant dans une forte brise avec divers navires au loin

Panneau de chêne, une planche, non parqueté

Porte l'étiquette de la vente Martinet au revers du panneau et une étiquette bleue avec le n° 493 et une étiquette au revers du cadre « Backhuisen Marine »

35,4x47,5 cm

8 000 / 12 000 €

Provenance :

- Collection de l'industriel et homme politique Joseph Eugène Schneider (1805-1875), Paris
- Vente après décès de la collection de M. Eugène Schneider, Paris (M^{es} Pillet, Escribe, exp. Haro), 6-7 avril 1876, premier jour, n° 1 (Backhuysen (Ludolf), vendu 4 000 francs)
- Collection E. Martinet, Paris [probablement l'imprimeur Claude-Constant-Émile Martinet (1838-1895)]
- Vente après décès de la collection de M. E. Martinet, Paris (M^{es} Chevallier, Duchesne, exp. Haro), 27 février 1896, n° 3 (Backhuysen (Ludolf), vendu 1 200 francs à Brown, probablement le marchand Ernest George Brown (1851-1915), qui devint plus tard associé des Leicester Galleries à Londres)
- Collection particulière, descendants de M^e Chevallier, depuis 1908

Bibliographie :

C. Hofstede de Groot, *Beschreibendes und kritisches Verzeichnis der Werke der hervorragendsten holländischen Maler des XVII Jahrhunderts*, Esslingen/Paris, 1907-28, vol. VII (1918), p. 332, n° 410 (attribué à Ludolf Backhuysen).





16

ATTRIBUÉ À FRANÇOIS RYCKHALS (1609-1647)

Intérieur de ferme

Panneau

Porte une étiquette de vente ancienne au revers

« Willem Kalf, n° 20 »

48x68 cm

Restaurations anciennes 1 200 / 1 500 €

17

DANS LE GOÛT DE DAVID TENIERS

Les fumeurs

Toile marouflée sur panneau

29,5x23,5 cm

Restaurations anciennes 150 / 200 €



18

RICHARD VAN BRAKENBURG

(HAARLEM 1650-1702)

Intérieur de cuisine

Panneau de chêne, une planche, non parqueté

Trace de signature en bas à gauche « R...

enbourg » ; porte des inscriptions difficilement

lisibles sur des étiquettes 20° au revers du

panneau « 22 / 1880 » et « Brakenburg La bonne

ménagère 1702 »

41x35,5 cm

Restaurations anciennes

800 / 1 200 €





19
DANS LE GOÛT DE TENIERS
Joueur de luth
 Panneau de chêne, deux planches, non
 parqueté
 Cadre en bois sculpté, redoré, du XVIII^e siècle
 41,5x33 cm
 Restaurations anciennes 200/300€



20
ATTRIBUÉ À JACOB TOORENVLIIET
(VERS 1635-1719)
Veil homme et sa bouteille; Vieille femme
tenant une coupe
 Paire de toiles marouflées sur panneaux
 Portent des inscriptions au revers des cadres
 « Charles de Moor qui a peint d'après
 Rembrandt, Gerard Dou et Meiris »; « Charles
 de Moor né à Leyde 1656 + en 1738 (école
 Hollandaise) portraitiste ».
 14x12 cm
 Restaurations anciennes et manques 400/600€

21
DANS LE GOÛT DE VERBRUGGHEN
Bouquet de fleurs
 Toile
 68x51,5 cm
 Restaurations anciennes 400/600€





22

PAUWELS VAN HILLIGAERT (AMSTERDAM 1596-1640)

Victoire de cavaliers hollandais

Toile

Sans cadre

Signé et daté en bas au centre «Pauwels Hillgaert 1627»

47x74 cm

3 000 / 5 000 €



23
ÉCOLE HOLLANDAISE DU XVIII^e SIÈCLE, SUIVEUR DE SIMON HARDIMÉ
Fleurs dans un vase sur un entablement

Toile

55x66 cm

Restaurations anciennes

3 000 / 4 000 €

Provenance :

Acquis par le propriétaire actuel auprès de la galerie Delvaille en 1988.



24

ESAIAS BOURSSE (AMSTERDAM 1631-EN MER 1672)

La Chemise blanche

Toile

Signée au-dessus du tablier de cheminée « Eboursse »

55,5x48,5 cm

Restaurations anciennes

10 000 / 15 000 €

Provenance :

- Vente de la collection de Mme Goddard, Londres, Christie's, 3 juin 1909, n°76 (DE HOOGHE, 304.10 à Sackville Gallery);
- M. Valentiner vit ce tableau en 1912, « chez un marchand » (d'après C. Brière-Misme, op. supra.);
- Chez Katz, Dieren, Gueldre, en 1938;
- Collection de Vos, Amsterdam, en 1943
- Vente Amsterdam, 27 mai 1943, n°3 (d'après C. Brière-Misme, op. supra. N'a pas pu être vérifiée);
- Collection particulière Etats-Unis et Suisse;
- Vente online, Sotheby's, 7 mai 2020, n°50 (Esaias Boursse);
- Acquis par un particulier à la vente Sotheby's.

Bibliographie :

C. Brière-Misme, Un « Intimiste » hollandais Esaias Boursse, dans Oud Holland, vol. 69, n°4, 1954, cité p. 79, reproduit fig. 8 p. 80.





25

ATTRIBUÉ À JOHANN MELCHIOR JOSEPH WYRSCH (1732-1798)

Portrait présumé de Madame de Barville à 35 ans

Métal ovale

Porte une inscription sur du papier au revers du cuivre « Mde de Barville née Bouchet à l'âge de 35 ans peinte par Wyrsh en 1774 »

Cadre en bois doré à nœud

21,5 x 16 cm

Restaurations anciennes et manques

1 200 / 1 500 €



26
ÉCOLE FLAMANDE VERS 1700,
SUIVEUR DE TOBIAS VERHAECHT
Paysage avec une scène de chasse à courre
 Toile
 Porte des blasons armoriés; Inscriptions au
 revers du cadre «M Grommadia n°862» (?)
 Restaurations anciennes
 92x151,5 cm 1000/1200€

Les blasons en haut au centre pourraient être ceux de
 deux familles françaises, la famille de Brie-Serrant et la
 famille Dampierre.

27
ÉCOLE FLAMANDE DE LA FIN DU XVII^e SIÈCLE,
SUIVEUR DE PIETER BOUT
Paysage avec une bohémiennes devant une
ville
 Toile
 Porte des inscriptions en rouge en bas à droite
 «NB 1666»; porte une étiquette au revers du
 châssis avec un cachet de cire rouge
 59x71,5 cm
 Restaurations anciennes 800/1200€





28
ÉCOLE ALLEMANDE DU XIX^e SIÈCLE,
D'APRÈS GERRIT DOU
Le vieux maître d'école
 Cuivre
 39,5x32 cm

600/800 €

29
DANS LE GOÛT D'ADRIAEN VAN DER KABEL
Navire près d'un port
 Toile
 74x98 cm
 Restaurations anciennes

400/600 €





30

ÉCOLE ALLEMANDE DU XVII^e SIÈCLE, SUIVEUR DE WOLFGANG HEIMBACH

Jeune homme à la bougie

Toile

54,5x43 cm

Restaurations anciennes

1000/1500 €



31

ATTRIBUÉ À GASPARD DUGHET (1615-1675)

Paysage avec la fontaine de Grottaferrata

Toile

48 x 64 cm

Restaurations anciennes

2000/3000€

Reprise de la toile (35,8x47 cm) de Gaspard Dughet conservée à la Galleria Nazionale d'Arte Antica de Rome (voir M. -N. Boisclair, Gaspard Dughet. Sa vie et son œuvre (1615-1675), Paris, 1986, n°232, reproduit fig. 274) et dont il existe d'autres versions avec des variantes sur le marché de l'art.

32

ATTRIBUÉ À JACQUES COURTOIS

DIT LE BOURGUIGNON (1621-1676)

Après le combat

Toile

Porte une étiquette ancienne au revers du cadre
« Mr le Vte de la Boulaye / Après le combat / par
le Bourguignon »

47 x 66 cm

Restaurations anciennes

2500/3000€

Provenance :

Collection du vicomte de La Boulaye (selon une étiquette au revers du cadre).





33
LUBIN BAUGIN (PHITIVIERS VERS 1610-PARIS 1661)
Vierge à l'Enfant
Cuivre
21,3x16,3cm

6 000 / 8 000 €

Provenance :
Vente anonyme, Bergerac (Me Biraben), 27 janvier 2018 (Lubin Baugin 9 500 ?).

Lubin Baugin reprend avec des variantes une composition de Sassoferato.



34

**ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE,
SUIVEUR DE JEAN JOUVENET**

Le Baptême du Christ

Toile et châssis d'origine

73,5x59 cm

Restaurations anciennes et accidents

800 / 1200 €



35

**ÉCOLE FRANÇAISE DU XVII^e SIÈCLE,
ENTOURAGE DE CLAUDE VIGNON**

Un Père de l'Eglise, saint Grégoire ?

Cuivre

Porte des inscriptions au revers « École
Hollandaise XVI^e siècle »

16x13 cm

Restaurations anciennes et manques

200 / 300 €



36

ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1680

Portrait présumé du sculpteur Blumenthal (Jan Bloemmendael ?)

Toile rectangulaire à vue ovale

57 x 49 cm

4 000 / 6 000 €

Provenance :

- Maison Royal d'Hanovre ;
- The Royal House of Hanover, Schloss Marienburg, Munich, Sotheby's, 6 octobre 2005, n°547 (Noël III Jouvenet, Portrait du sculpteur Blumenthal)

Le Portrait présumé du sculpteur Blumenthal, Jan Bloemmendael, par Noël Jouvenet, est conservé au Niedersächsisches Landesmuseum de Hanovre.



37
ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1640,
SUIVEUR DE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
Portrait présumé d'Anne-Geneviève de
Bourbon-Condé, duchesse de Longueville
(1619-1679)

Toile rectangulaire à vue ovale

39 x 32 cm

Restaurations anciennes et manques

1 500 / 2 000 €

38
ÉCOLE FRANÇAISE DU XVII^e SIÈCLE,
ENTOURAGE DE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
Portrait d'un abbé dans un ovale peint

Toile

Sans cadre

73 x 54 cm

Restaurations anciennes

600 / 800 €



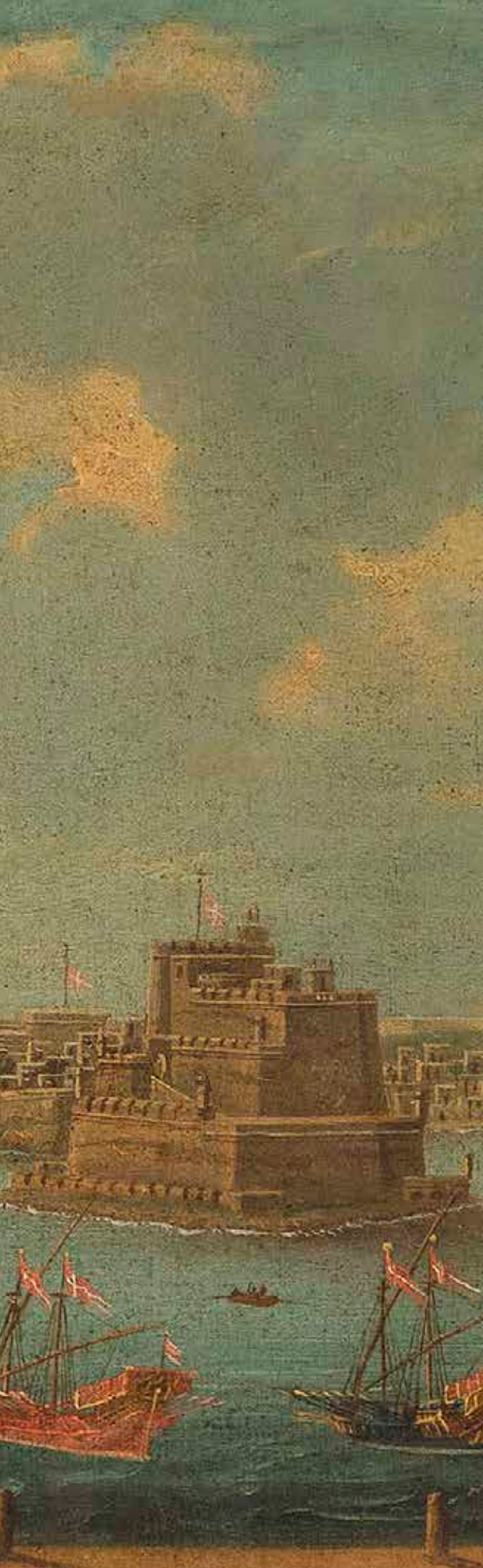


39
ATTRIBUÉ À MARCO RICCI (1676-1730)
Caprice avec des bergers près d'un fleuve
 Toile
 Porte une étiquette au revers du châssis
 mentionnant une vente au Palais Galliera en
 1974
 58,5x86,5cm
 Restaurations anciennes 1 500/2000€

Provenance :
 Vente anonyme, Paris, Palais Galliera (M^{es} Laurin,
 Guilloux, Buffetaud), 2 décembre 1974, n°25 (Attribué
 à Marco Ricci)

40
DANS LE GOÛT DE JACQUES D'ARTHOIS
Paysage avec un fleuve et des promeneurs
 Toile
 92x151,5cm
 Restaurations anciennes 800/1 000€





41

ATTRIBUÉ À ALBERTO PULLICINO (VERS 1719-1765)

Vue de Malte prise devant le fort de Manoël; Malte, vue du grand port prise de La Valette

Paire de toiles

42,3x116,5cm

Restaurations anciennes

8 000 / 12 000 €

Le premier tableau présente le fort Manoël, imposante fortification située sur l'île de Manoël, au centre du Grand Port de Malte, en face de La Valette. On distingue au loin les remparts et les bastions angulaires de la capitale fortifiée surplombant la mer. Le Palais des Grands Maîtres apparaît au centre de la ville et la tour Saint-Philippe, à l'extrémité de la jetée, marque l'entrée du port où plusieurs bateaux sont déjà amarrés. Il existe une composition similaire au Louvre.

La vue panoramique du second tableau offre une perspective du Grand Port de Malte depuis La Valette, ouverte sur les villes fortifiées de Vittoriosa et Senglea. Au premier plan, de nombreuses embarcations animent la rade dominée par le fort Saint-Ange et encadrée par deux bâtiments en pierre. Il existe aussi une composition similaire au Louvre, en dépôt au Musée national de la Marine.





42
ÉCOLE ITALIENNE DU XVIII^e SIÈCLE, ENTOURAGE DE PIETRO ROTARI
Femme portant une fleur dans les cheveux
Toile et châssis d'origine
48x33,5 cm
Restaurations anciennes

600/800 €



43

ÉCOLE ROMAINE VERS 1700, SUIVEUR DE CLAUDE GELLEE

Navires français au port

Toile marouflée sur panneau

120x170cm environ

Restaurations anciennes

3000/4000 €



44
ÉCOLE ITALIENNE DU XVIII^e SIÈCLE
Bateaux de pêcheurs déchargeant
 Toile
 39 x 77,5 cm
 Restaurations anciennes 1 000 / 1 500 €



45
DANS LE GOÛT DE L'ÉCOLE VÉNITIENNE DU XVIII^e SIÈCLE
Scène de campement sur une plage
 Toile
 74,5 x 98 cm
 Restaurations anciennes 600 / 800 €



46
DANS LE GOÛT DE GIAN DOMENICO TIEPOLO
Jeune page
 Toile d'origine
 Cadre à canaux, en bois et stuc doré, travail français vers 1860
 Inscriptions au dos à reporter: « Tiepolo / il. Sagg / C.
 Venerierre / Copia dall'Originale / R. Salleria »
 59,5 x 47 cm 600 / 800 €



47

ÉCOLE NAPOLITAINE DU XVIII^e SIÈCLE, ATELIER DE FRANCESCO SOLIMENA

Rachel au puits

Toile

129x181 cm

Restaurations récentes

6 000 / 8 000 €

À rapprocher de la composition de Stuttgart dont il existe d'autres versions avec des variantes (voir N. Spinosa, *Francesco Solimena (1657-1747) e le Arti a Napoli*, Rome, 2018, n°92).



48

ÉCOLE ITALIENNE DU XVIII^e SIÈCLE

Portrait de femme au manteau rouge

Toile

81 x 61 cm

Restaurations anciennes

300 / 500 €

Porte des inscriptions récentes au crayon au revers du cadre difficilement lisibles « higher Mellerio / Alberto Turofo ... » (?)

49

ÉCOLE ITALIENNE VERS 1700,

SUIVEUR DE JUSEPE RIBERA

Homme barbu tenant un livre

Toile

Porte une inscription au revers de la toile

« Ribera Px »

70,5 x 54,5 cm

800 / 1000 €



50

ÉCOLE ITALIENNE DU XVIII^e SIÈCLE
Paysage de montagne avec des pêcheurs et des bergers et leurs vaches noires

Toile

Porte une inscription en bas à gauche «AL.V.V.»

96,5 x 121,5 cm

Restaurations anciennes

800 / 1 200 €



51

ÉCOLE ITALIENNE
DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE,
SUIVEUR DE GIOVANNI CRIVELLI
DIT IL CRIVELLINO

Colverts, faisans et oiseaux de basse-cour dans un paysage

Paire de toiles

74 x 99 cm

Restaurations anciennes

1 000 / 1 500 €

52

ÉCOLE ITALIENNE DU XVIII^e SIÈCLE
L'Âge mur

Toile

43,5 x 72,5 cm

Restaurations anciennes

500 / 600 €





53



54



55

53

ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE

Portrait présumé de Mlle Binard

Cuivre

Porte des inscriptions à la plume au revers « Mlle Binard / Femme Béné / décédé à Dreux / grande tante de ? Molin »

11 x 9 cm

Restaurations anciennes

600 / 800 €

54

ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1700

Portrait de femme aux accroches cœur

Toile

Sans cadre

75 x 60,5 cm

Restaurations ancienne

1 000 / 1 500 €

55

ATTRIBUÉ À PHILIPPE-AUGUSTE HENNEQUIN (1762-1833)

Portrait de femme au manteau gris

Toile d'origine

66,5 x 55 cm

800 / 1 200 €



56

ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1750

Portrait d'homme écrivant; Portrait d'homme tenant un dessin de Charles Le Brun, «L'Attention»

Paire de toiles

78,5x64 cm

Restaurations anciennes et nombreux manques

5 000 / 8 000 €



57

ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1750, ENTOURAGE DE CARLE VANLOO

Éole libérant les vents

Toile rectangulaire à vue chantournée (probablement esquisse pour un dessus de porte)

Porte une inscription au pochoir en noir au revers du châssis « 40... » et des inscriptions à la craie et à la peinture blanche

38x46,5 cm

2 000 / 3 000 €

Provenance :

Vente anonyme, Paris, Ader Picard Tajan, 20 décembre 1989, n°121.



58
HUBERT ROBERT (PARIS 1733 - 1808)
Vue d'un port avec une fontaine
Toile
21 x 27 cm
Restaurations anciennes

6 000 / 8 000 €



59
ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE,
ENTOURAGE DE NICOLAS VLEUGHELS
La surprise
 Papier marouflé sur panneau
 Sans cadre
 Porte une inscription récente sur une étiquette
 au revers «Madame Sali Stern»
 36x27,5 cm
 Restaurations anciennes 400/600€



60
ÉCOLE ITALIENNE DU XVII^e SIÈCLE,
SUIVEUR DE GIOVANNI BATTISTA VIOLA
Paysage avec un chateau
 Toile
 Sans cadre
 32,5x39,5 cm
 Restaurations anciennes 600/800€



61
ÉCOLE FRANÇAISE
DU XVIII^e SIÈCLE,
SUIVEUR DE PIETER VAN BOUCLE
Dinde, deux pigeons
domestiques, un canard
siffleur et un pinson des arbres
avec un chat
 Toile
 Sans cadre
 72,5x90,5 cm
 Restaurations anciennes 600/800€

62

ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1730

Portrait d'homme en veste brune et manteau vieux rose

Miniature sur parchemin

Cadre en chêne sculpté et doré, à la marguerite, d'époque Louis XIV

Dimensions d'origine: 7x5,5 cm; porte une inscription ancienne au revers « Prince de Rohan »

15,5x12 cm

Petits manques et soulèvements 1 500/2 000 €



63

**ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1760,
ENTOURAGE DE NICOLAS BERNARD LÉPICIÉ**

Portrait de jeune garçon

Toile d'origine

40,8x32,2 cm

Restaurations anciennes

600/800 €



64

**ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE,
ENTOURAGE DE NICOLAS-GUY BRENET**

*Portrait de femme en robe rose et un panier
de roses*

Toile

80x64 cm

Restaurations anciennes

1 000 / 1 200 €



65

**ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE,
ENTOURAGE D'ALEXIS GRIMOU**

*Femme dit de Marguerite Leroux âgée de
20 ans en pèlerine*

Toile

Porte une étiquette 20^{ème} au revers

« Marguerite Leroux âgée de 20 ans 1727 vient
de Jubier - Vannes »

65x54 cm

Restaurations anciennes et soulèvements

800 / 1 200 €



66
ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE
Portrait dit de René Diderot lisant l'Encyclopédie
Toile
80x60 cm

3000/5000 €



67

**ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1760,
SUIVEUR DE HYACINTHE RIGAUD**

*Portrait présumé de Charles-Alexandre de
Filleul de la Chapelle (1710-1763), évêque de
Vabre*

Toile rectangulaire à vue ovale

Porte une inscription au revers du châssis

« HHiggins / 1591 - 3 »

81 x 65 cm

1 000 / 1 500 €

Un même portrait est conservé au Château
de Castelnaud-Bretenoux, dans la commune de
Prudhomat, dans le Lot.

68

**ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE,
ATELIER DE HYACINTHE RIGAUD**

Portrait de femme au manteau de velours bleu

Toile

82,5 x 65,5 cm

Restaurations anciennes

1 500 / 2 000 €

69

**ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1780,
ENTOURAGE DE MARIE ELISABETH LEMOINE**

*Jeune fille nourrissant son chien, un épagneul
papillon*

Toile ovale et châssis d'origine

39,7 x 31,6 cm

1 500 / 2 000 €





70

FRANÇOIS DE TROY (TOULOUSE 1645-PARIS 1730)

Portrait de Françoise Marie Michau (1665-1715) marquise d'Espinay, épouse de René Le Prestre, 8^e marquis d'Espinay

Toile

Sans cadre

Porte un blason armorié en haut à droite aux armes de la famille Le Prestre ; porte une inscription récente sur une étiquette au revers du châssis « De Troy »

75x59 cm

Restaurations anciennes, soulèvements et manques

3 000 / 5 000 €

Dans le coin supérieur droit de la toile figurent les armoiries identifiées comme celles de la famille Le Prestre, accompagnées de la devise « Sacerdos in aeternum » (« Prêtre pour l'éternité »), surmontées de la couronne de marquise. Françoise-Marie Le Prestre, née Michau, épouse en 1683 René Le Prestre (1655-1724), seigneur de Lézonnet et 8^e marquis d'Espinay. Ce dernier est député du tiers état, avocat général au Grand Conseil, sénéchal du Présidial de Rennes, trésorier des États de Bretagne (en 1687) et président à mortier au parlement de Bretagne.

La famille Le Prestre entretint des liens avec le peintre François de Troy, qui réalise, entre 1722 et 1723, les portraits de leur fils Louis Le Prestre et de son épouse Marie de Soul de Beaujour (voir D. Brême, François de Troy, Paris, 1997, p. 176-177).

Nous remercions Dominique Brême d'avoir confirmé l'attribution



71

**CHARLES-FRANÇOIS GRENIER DE LACROIX,
DIT LACROIX DE MARSEILLE**

(Marseille, vers 1700 - Berlin, après 1784)

Pêcheurs dans une crique

Toile d'origine

Cadre d'origine en bois sculpté doré, travail provençal du XVIII^e

58,5x82,5 cm

Signé et daté en bas à gauche « De Lacroix / 1768 »

25 000 / 30 000 €

Provenance :

Vente anonyme, Paris, Christie's, 23 juin 2009, n°101 (82 600 ?).





72
ÉCOLE FRANÇAISE DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE
Portrait d'homme en armure décoré de la croix de Saint Louis
 Toile d'origine
 73,5x59,5 cm
 Restaurations anciennes 1 500 / 2 000 €

73
ÉCOLE HOLLANDAISE DU XIX^e SIÈCLE
Vertumne et Pomone
 Toile d'origine
 70x89,5 cm
 Sans cadre
 Restaurations anciennes 400 / 600 €



74
ÉCOLE ANGLAISE VERS 1820, ENTOURAGE DE WILLIAM ETTY
Nu féminin
 Toile d'origine (Joseph)
 Porte une ancienne attribution à Chassériau
 40,7x51 cm 1 000 / 1 500 €



75

HORACE VERNET (PARIS, 1789-1863)

Un garde royal

Toile

Sans cadre

Porte un cachet au revers du châssis « collection André Delaroche Vernet »

36x22 cm

3 000 / 5 000 €

Provenance :

Famille Delaroche-Vernet.

Bibliographie et exposition :

Horace Vernet 1789-1863, Rome, Académie de France, et Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts, 1980, p. 42, n°11.



76

ATTRIBUÉ À ALEXANDRE-MARIE COLIN (PARIS 1798-1875)

Portrait de Claude-Antoine Prieur-Duvernois, dit «Prieur de la Côte d'Or»

Pastel.

21,5x17,3 cm

2 000 / 2 500 €

On connaît un portrait similaire par Alexandre-Marie Colin au Centre des ressources historiques de l'École polytechnique. Ce portrait, plus grand, a été réalisé en 1864 pour une commande livrée en 1865, le but étant de représenter en médaillon les portraits de personnages ayant pris une part importante dans la fondation de l'École. Notre pastel, de belle qualité et moins froid que le portrait conservé à Polytechnique, vraisemblablement exécuté dans les années 1830, a dû servir de modèle à Alexandre-Marie Colin.

Claude-Antoine Prieur-Duvernois, dit «Prieur de la Côte d'Or», né le 22 décembre 1763 à Auxonne et mort le 11 août 1832 à Dijon, était un officier du génie et un homme politique français. Il a joué un rôle crucial pendant la Révolution française, notamment en votant pour la mort du Roi. Il est aussi l'un des cofondateurs de l'École polytechnique. De plus, il participe à faire adopter le système métrique et le calcul décimal en France en avril 1795. Il se retire de la vie publique à la suite du coup d'État de Napoléon en 1799.



77

WILHELM GEORG TIEMM (RIGA 1820 - BERLIN 1895)

Portrait d'Horace Vernet à son chevalet

Toile marouflée sur carton

Signé, daté et localisé en bas à gauche «W. Tiemm./1845 Versailles»

22x16 cm

6 000/8 000 €

Provenance :

Famille Delaroche-Vernet.

Bibliographie :

Silvestre, Histoire des artistes vivants, Horace Vernet, Paris, 1854, nouvelle édition 1926, p. 58 ; Bibliographie et exposition : Horace Vernet 1789-1863, Rome, Académie de France, et Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts, 1980, p. 118, 99.

Élève à l'Académie de Saint Petersburg, Tiemm continue sa formation à Paris de 1843 à 1846 dans l'atelier d'Horace Vernet. Il l'accompagne à Alger et retourne ensuite à Saint Petersburg où il est actif comme illustrateur et lithographe pour le journal russe «Russkij Khudozhestvennyj Listok». À Berlin, il est peintre sur Majolique. En 1845, Tiemm peint Horace Vernet, non dans son atelier rue des Martyrs, mais à Versailles, lorsque celui-ci travaille sur place au décor des Galeries historiques commandé par le roi Louis-Philippe.



78
EUPHÉMIE MURATON (BEAUGENCY 1836-1914)
Le coq blanc
 Toile
 Signé et daté en bas à gauche « Euphémie
 Marathon / 1870 »
 60x44,5 cm
 Restaurations anciennes 600/800€

80
ÉCOLE FRANÇAISE DU XIX^e SIÈCLE
Enfant au chat
 Toile d'origine
 Porte un monogramme en bas à gauche « DX »
 24,5x19 cm 200/300€



79
MAURICE COSSMANN
(BERLIN 1821 - PARIS 1890)
Deux mousquetaires
 Panneau de chêne, une planche
 32,5x24 cm
 Signé en bas « M. Cossmann » 200/300€

81
JOSEPH AUGUSTE ROUSSELIN (PARIS 1841-1916)
Portrait de la nièce de l'artiste Jeanne Vallin
 Toile d'origine
 Dédicacé, titré, signé et daté en bas à droite
 « à ma petite nièce / Jeanne Vallin / Ronsselin /
 1889 »
 46x38,5 cm 600/800€





82

ATTRIBUÉ À ELIE HONORÉ MONTAGNY (1782-1864)

La Promenade de Téthys

Papier marouflé sur toile

45,5x63 cm

Accident

4 000 / 6 000 €

Élève de David à Paris, Elie Honoré Montagny est à Rome avec Suvée comme directeur de la Villa Médicis. Il est envoyé à Naples en 1805 par l'ambassade de France à Rome. À Naples, il est peintre officiel de la reine Caroline Murat jusqu'en 1815. Comme son contemporain Felice Giani, Montagny est peintre décorateur.

Assise dans un char en forme de coquille tiré par des chevaux, la déesse Téthys se promène entourée d'un cortège composé de dauphins, de Tritons et des Océanides. La déesse allaite son fils, le petit dieu Palémon et soulève de la main gauche un sceptre d'or pour diriger les flots agités par le vent. Le sujet est traité dans un dessin de Jean Bardin.

Une attribution à un peintre anglais vers 1820 dans l'entourage de William Etty a été suggérée.



83

83

ALEXANDRE MARIE GUILLEMIN
(PARIS 1817-BOIS-LE-ROI 1880)

Les Femmes et le Secret

Toile

Signé en bas à gauche «A. Guillemain»; cachet de cire rouge de la vente Guillemain au revers du châssis

60x49 cm

500/600 €

Provenance :

Vente des tableaux d'Alexandre Guillemain, Paris, Hôtel Drouot, (M^e Lechat), 8 avril 1881, n°8 (375 fr).

Le sujet illustre la sixième fable du Livre VIII situé dans le second recueil des Fables de la Fontaine.



85



84

84

PHILIPPE ROUSSEAU (1816-1887)

Femme à la jupe rouge, 1842

Toile

Signée et datée en bas à droite

24 x 19 cm

400/600 €

85

ÉCOLE DU XIX^e SIÈCLE J. A BEAUCHEL***

Portrait d'homme assis à la tenue blanche

Toile

Signée en bas à gauche

43 x 36 cm

Restauration ancienne

50/80 €

86

ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1850, ENTOURAGE DE NARCISSE DIAZ

Baigneuses dans un bois

Panneau

Porte une inscription en bas à gauche «...D...»

20,5 x 27 cm

80/120 €



86

87

**ÉCOLE FRANÇAISE 1826,
ENTOURAGE DE JEAN-VICTOR SCHNETZ
*Visage d'homme barbu***

Toile et châssis d'origine

Sans cadre

Daté en bas à droite « 9bre 1826 » ; porte un
numéro au revers de la toile et du châssis au
pochoir « 812 »

46x37,5 cm

Restaurations anciennes et soulèvements

800/1 200€



87

88

**ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1790
*Chez le Barbier***

Panneau

21,5x29 cm

800/1 000€



88

89

MADemoiselle RICHARD*, ÉCOLE FRANÇAISE 1912
*Petits appartements de Napoléon I^{er} à Fontainebleau***

Panneau

Signé en bas à droite « MRichard » ; porte des
inscriptions au revers « Petits appartements de
Napoléon I^{er} à Fontainebleau par Melle Richard. 1912
Peintre officiel des monuments historique »

33x23,5 cm

300/500€

Ce panneau représente le Salon aux Oiseaux des Petits Appartements de l'Empereur au château de Fontainebleau, une pièce attenante à sa chambre et réservée aux secrétaires impériaux. Les boiseries y sont ornées de toiles de Snyders et Fyt figurant des oiseaux et des rapaces de la ménagerie de Versailles. Le bureau représenté sur la gauche est le bureau à cylindre en acajou de Jacob-Desmalter (1806).



89



90
JULES DE VIGNON
(BELFORT 1815 - PARIS 1885)
Vue de Couilly-Pont-aux-Dames, le Moulin de La Sault
 Toile d'origine
 Signé et daté en bas à droite « Jules de Vignon 1878 »
 32,5x46 cm 200 / 300 €



91
ROMAIN ÉTIENNE GABRIEL PRIEUR
(1806-1873/79)
Vue de village au clocher
 Huile sur carton (Muller)
 Signée en bas à gauche
 25x32 cm 300 / 400 €



92
L. LEON - ÉCOLE DU XIX^e SIÈCLE
Paysage au lac, 1877
 Toile
 Signée en bas à droite
 45x64 cm 50 / 80 €



93
ÉMILE LAMBINET
(VERSAILLES 1813 - BOUGIVAL 1877)
Jeune femme sur le bord d'un chemin proche d'un cours d'eau
 Papier marouflé sur toile
 Porte un cachet de cire rouge au revers du châssis « EL »
 32,5x41cm 800/1200€

Provenance :
 Dans la famille par descendance

94
ÉMILE LAMBINET
(VERSAILLES 1813 - BOUGIVAL 1877)
Pâturages coupés par un cours d'eau
 Toile d'origine
 Sans cadre
 Cachet de la vente en bas à droite « Vente Lambinet » et cachet de cire rouge au revers du châssis « vente Lambinet »
 32,5x46cm 400/600€

Provenance :
 Vente de l'atelier de E. Lambinet, Paris, Hôtel Drouot, 11-12 mars 1878, n°78.





95
ALEXANDRE CALAME (CORSIER-SUR-VEVEY 1810 - MENTON 1864)
Cascade dans la vallée de Meyringen
 Papier marouflé sur toile
 Porte des inscriptions au revers au crayon
 «A. Calame / Meyringen»; porte des inscriptions
 à l'encre «Collection du docteur Fighiera Nice»
 26x39 cm 1000/1500€

Provenance :
 Collection du Dct Fighiera, Nice (selon une inscription
 au revers du châssis).

96
ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1880
Bord de mer à marée basse
 Toile
 30,5x42 cm

500/700€





97

CH. HUGOT ?

Florence, vues animées des rives de l'Arno

Deux toiles

Signées et datées « 1843 et 18.. » ; inscription « souvenir... »

24,5x32,5 cm

1 500/2000 €





98

98
NICOLAS-VICTOR FONVILLE
(THOISSEY 1805-1856)
Paysage de rivière avec une ville au loin
 Toile d'origine (Meunier Bayet Lyon)
 Signé en bas à droite « Fonville »
 32x45 cm 400/600€



99

99
PEDER CAPPELEN THURMANN (1839-1919)
Chute d'eau au personnage
 Huile sur toile
 107x91 cm 400/600€

100
ATTRIBUÉ À EUGÈNE CICERI (1813-1890)
Couple près d'une mare
 Panneau contrecollé
 17x25,5 cm
 Restaurations anciennes et fente au panneau
 400/600€



100

101
ANTHONIE BALTHAZAR STROEBEL
(LA HAYE 1821 - LEYDE 1905)
Le départ en balade
 Panneau
 Signé et daté en bas à droite « Stroebel / 1848 »
 53x42 cm 600/800€



101



102

102
LOUIS COIGNARD (MAYENNE 1812 - PARIS 1883)
Pastorale
 Panneau de chêne
 Signé et daté en bas à droite « L. Coignard 1851 »
 22,7 x 27,3 cm
 Fente 600/800€



103

103
VICTOR VIOLLET-LE-DUC (CHASTENET 1848 - BRUXELLES 1901)
Paysage de rivière avec de grands arbres
 Toile d'origine
 Signée en bas à droite « V. Viollet le Duc »
 38 x 46 cm
 Restaurations anciennes, manques et soulèvements 600/800€

104
ÉCOLE FRANÇAISE DU XIX^e SIÈCLE, D'APRÈS LEOPOLD ROBERT
L'Arrivée des moissonneurs dans les marais Pontins
 Toile
 60 x 85,5 cm 300/500€



104

105
ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1870
Troupeau passant la rivière
 Toile
 Au dos inscrit « Caplan » et 25
 24 x 32 cm 300/400€



105



106



107



108

106

**ÉCOLE SUISSE DU XIX^e SIÈCLE,
SUIVEUR D'AUGUSTE HENRI BERTHOUD**
La Jungfrau vue depuis Interlaken

Toile d'origine

Porte des inscriptions au revers « Donné par Louise Deroubre 1881 à son cousin ? Boret en souvenir / avec notre parrain / La Jungfrau vue d'Interlaken / copié par Louise Havre d'après A H Berthoud. Donnée le 18 février 1881 à son oncle L. W. »

54 x 67,5 cm

200 / 300 €

107

ÉCOLE ALLEMANDE, 1882
Vierge à l'Enfant

Panneau

Monogrammé et daté en bas à gauche
« M. 1882 »

21,5 x 16,5 cm

200 / 300 €

108

ÉCOLE ITALIENNE DU XIX^e SIÈCLE
Portrait d'homme aux yeux verts

Toile d'origine

Porte une inscription au revers de la toile « D 12 »
61 x 49 cm

600 / 800 €



109
JENNY DESORAS (LAY 1776 - COUTARNOUX 1858)
Portrait d'homme et son chien dans un paysage
Toile d'origine (Binant Paris)
Signé et daté en bas à gauche « J. Desoras / 1831 »
46x37,5 cm

3000/5000€



110
DANS LE GOÛT DE JOHN CONSTABLE
Chariot franchissant un gué

Carton

Porte un monogramme rouge en bas à gauche «AG»

26x34 cm

200/300 €

111
ÉCOLE ANGLAISE DU XIX^e SIÈCLE,
D'APRÈS HENRY RAEBURN

Portrait présumé de Lady Holland âgée

Panneau inséré dans un panneau parqueté
 Reprise du tableau (Toile, 124x100 cm)

36,5x31,5 cm (dimensions de l'ensemble)

Restaurations anciennes et manques

600/800 €

Présenté en vente chez Tajan en 1995



112

FRANS SWAGERS (UTRECHT 1756 - PARIS 1836)

Paysage de canaux avec des promeneurs

Toile

Signé et daté à gauche « F Swagers sec 1789 »

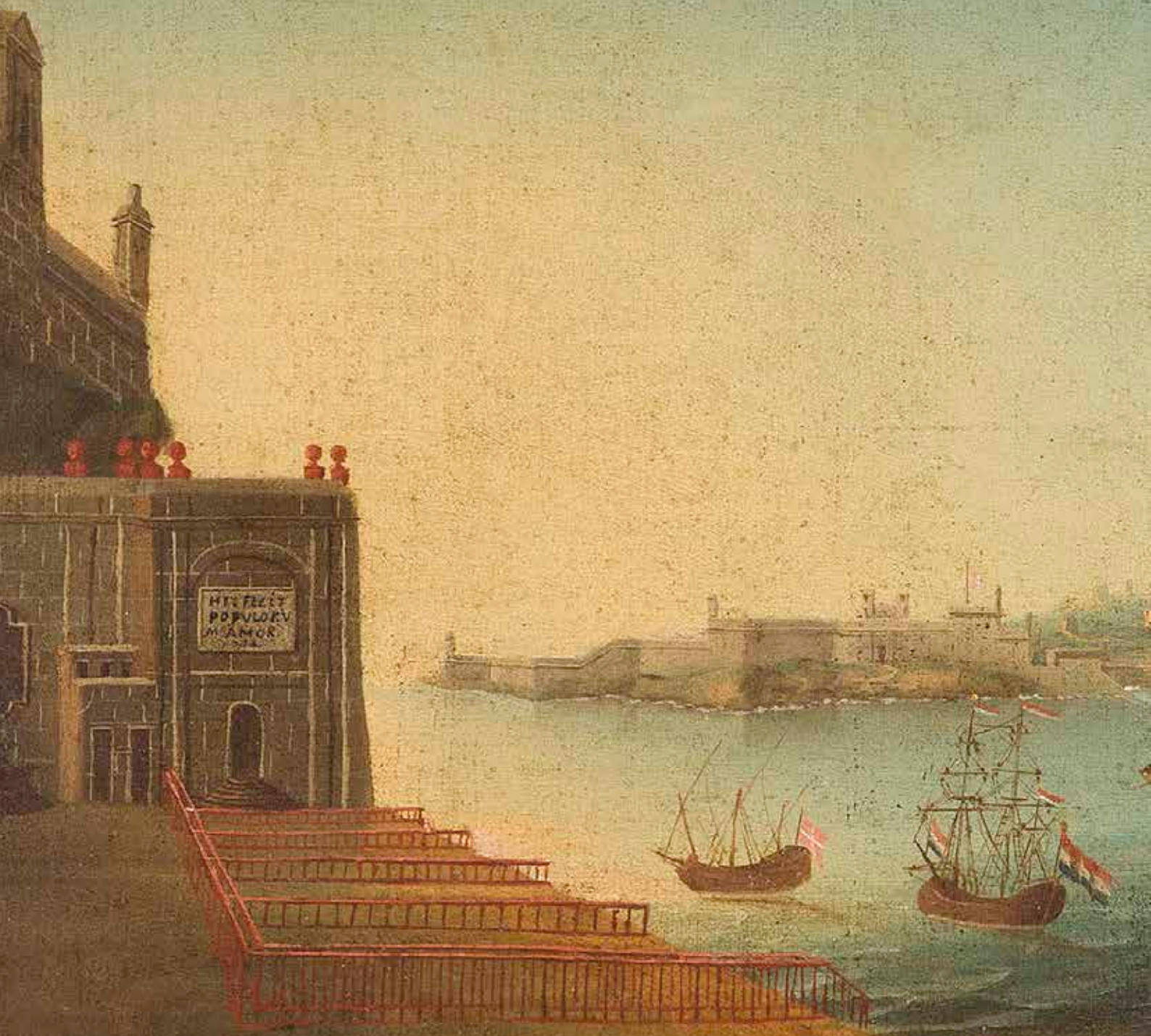
39,5x53,5cm

Restaurations anciennes

1 500 / 2 000 €

Provenance :

Stockholm (selon la marque du cadre et l'étiquette au revers du châssis)





ADER, Société de Ventes Volontaires

3, rue Favart 75002 Paris

www.ader-paris.fr - contact@ader-paris.fr

Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20

**COMMISSAIRES-PRISEURS
ET INVENTAIRES**

David NORDMANN

david.nordmann@ader-paris.fr

Xavier DOMINIQUE

xavier.dominique@ader-paris.fr

RDV: Alice GHIURITAN

alice.ghiuritan@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 14

DÉPARTEMENTS

Art moderne et contemporain

Tableaux et dessins

Xavier DOMINIQUE

xavier.dominique@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 09

Camille MAUJEAN

camille.maujean@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 07

Art Nouveau - Art Déco

Design

Xavier DOMINIQUE

xavier.dominique@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 09

Apolline MICHELOT

apolline.michelot@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 03

Dessins anciens

Camille MAUJEAN

camille.maujean@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 07

Mobilier - Objets d'art

Tableaux anciens - Miniatures

Argenterie - Orfèvrerie

Lettres et manuscrits autographes

Marc GUYOT

marc.guyot@ader-paris.fr

Tél.: 01 80 27 50 17

Estampes

Livres

Militaria

Judaïca

Vins et alcools

Élodie DELABALLE

elodie.delaballe@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 16

Bijoux et montres, Haute Joaillerie

Mode

Christelle BATAILLER

christelle.batailler@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 17

Art d'Orient

Art d'Extrême-Orient

Art Russe - Archéologie

Arts Premiers

Magdalena MARZEC

magda.marzec@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 08

Photographies - Livres Photos

Mary KLEIN

mklein@ader-paris.fr

Tél.: 01 80 21 50 20

Numismatique, Philatélie

Or et métaux précieux

Ventes classiques

Sophie d'EPENOUX

sophie.depenoux@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 12

Communication

Paul ROCLE

paul.rocle@ader-paris.fr

Tél.: 01 80 27 50 21

ADMINISTRATION

Vendeurs

Christelle BATAILLER

christelle.batailler@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 17

Acheteurs

Vincent HOINGNE

vincent.hoingne@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 12

Ordres d'achat

Lucas DANIEL

lucas.daniel@ader-paris.fr

Tél.: 01 78 91 10 10

LOGISTIQUE

Envois

Vincent HOINGNE

vincent.hoingne@ader-paris.fr

BUREAUX ANNEXES

Paris 16 / Neuilly

Maguelone CHAZALLON-CAUCHOIS

Commissaire-priseur

m.chazallon@ader-paris.fr

20, avenue Mozart - 75016 Paris

Tél.: 01 78 91 00 56

20, rue de Chartres

92200 Neuilly-sur-Seine

Tél.: 01 78 91 10 00

Bruxelles

Octavie BORDET

Commissaire-priseur

Avenue de Tervuren, 113

1040 Bruxelles

info@ader-brussels.be

Tél.: 0032 2 268 85 88

PHOTOGRAPHIES

Élodie BROSSETTE - Édouard ROBIN

CRÉATION GRAPHIQUE

Delphine GLACHANT

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

La société à responsabilité limitée ADER est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité ADER agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre ADER et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA

Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre ADER et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'ADER, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par ADER et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, ADER ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection

ADER rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance

ADER rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'ADER. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °

Les lots suivis d'un ° sont vendus par ADER ou par un membre d'ADER, par un expert sollicité par ADER ou par tout partenaire d'ADER.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'ADER, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'ADER n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie

Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. ADER n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux

réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux

L'indication d'une date entre « [] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter ADER afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'ADER et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots

ADER rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

ADER peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'ADER à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue

ADER est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'ADER se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, ADER propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'ADER.

LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'ADER, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. ADER se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjudgé à l'enchérisseur. ADER se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier TEMIS. L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à ADER qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

ADER étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

ADER rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente *online*). ADER ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

ADER se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat ferme et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à ADER en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné (i) d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères

téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de ADER pour être exécutée. ADER se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie. Les offres illimitées ou d'« achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. ADER décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non-réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

ADER peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente online

ADER organise des ventes *online* par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'ADER ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. ADER peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'ADER ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi.

L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Préemption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au

paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaiterait exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :

- 25 % HT (exception faite des ventes de vins pour lesquelles les frais sont de 20,83 % HT) pour les adjudications jusqu'à 500 000 €
- 20 % HT, sur la partie du prix d'adjudication entre 500 001 € et 1 000 000 €
- 15 % HT, sur la partie du prix d'adjudication supérieure à 1 000 001 €

Pour les ventes judiciaires, les frais de vente sont fixés par la loi et s'élèvent à 11,9 % HT (soit 14,28 % TTC, le lot est suivi du signe #

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, ADER facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :

- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5 % HT (soit 1,8 % TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Interenchères : 3 % HT (soit 3,6 % TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Invaluable : 2,5 % HT (soit 3 % TTC) du prix d'adjudication.

3. TVA

Sauf indication contraire, les lots sont vendus sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts. La TVA est au taux légal de 20 % (5,5 % pour les livres). Elle n'est pas récupérable. Les acheteurs hors UE ou les professionnels UE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'une sortie de territoire peuvent être remboursés de la TVA sur les honoraires acheteurs.

Les lots précédés du symbole « * » sont soumis au régime général de TVA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025. Ils sont soumis à une TVA au taux de 5,5 % sur la totalité du prix d'adjudication et des frais de vente.

4. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : Caisse des dépôts et consignations - 56, rue de Lille – 75356 Paris Cedex 07 SP - Rib : 40031 00001 000042 3555k 89 - iban : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - bic : cdcgrppxxx.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'ADER à l'adresse Url suivante : <http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php>.
- Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. ADER rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

5. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, ADER a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :

- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

ADER se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. ADER se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de DROUOT SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, ADER est adhérente au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. ADER se réserve le droit d'inscrire au fichier TEMIS l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interenchères. ADER se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

6. Délivrance des lots

Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable d'ADER attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel DROUOT, au sein d'un autre lieu non géré par Ader ou à l'étude Ader, le choix étant laissé à la discrétion d'ADER.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par Ader, et à compter du quatorzième (14^e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation hebdomadaire suivante :

- cinq (5) euros HT pour les petits lots, à savoir les tableaux mesurant moins de 1x1 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les moyens lots, à savoir les tableaux mesurant plus de 1 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les grands lots, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux,

la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'ADER.

Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par Ader dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à Ader, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel DROUOT, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à ADER.

7. Transport des lots – transfert de propriété et des risques

ADER n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'ADER, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'ADER en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.

La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :

- MBE Montrouge : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- The Packengers : hello@thepackengers.com ;
- Golden Transports : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- Art Régie Transports : benoit.dartigues@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. ADER décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de ADER ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

8. Éventuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées

L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole « # ».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS

1. Biens culturels

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services

compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'ADER ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers ADER et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'ADER, ADER peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, ADER n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.

Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. ADER peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, ADER ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'ADER peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES

ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'ADER peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article L. 561-2, 14^e du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à ADER en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10 000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, ADER peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à ADER de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques. ADER rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. ADER informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Paris (France).



